

Règlement de Fonctionnement du Vide Grenier du dimanche 5 avril 2020

Boulevard Ambroise Paré – 69008 Lyon

Organisé par le Centre Social Laennec avec le concours du Club de foot Académie Mehamba/L'association des parents d'élèves de l'école primaire E.Herriot/L'association des parents d'élèves FCPE de l'école primaire Mermoz

Le vide grenier se déroulera le **Dimanche 5 avril 2020** Boulevard Ambroise Paré, 69008 Lyon (entre l'avenue Jean Mermoz et vers la rue Pr Joseph Nicolas).

120 emplacements limités de 3 mètres chacun et numérotés seront mis à disposition des exposants. Un chèque « caution propreté » de 20 € sera exigé et rendu après vérification des organisateurs de l'état de propreté du stand loué.

Le vide grenier s'adresse aux **particuliers Habitants du 8^{ème} ou adhérents des associations organisatrices**. Ceux-ci s'engagent à ne vendre que des objets personnels. Toute vente par des professionnels est proscrite. Les organisateurs se réservent le droit d'exiger des vendeurs le retrait de la vente d'objets illicites, dangereux, non corrects (animaux, alimentation, boisson, feu d'artifice, artisanat, objets neufs ou volés...)

Cas particulier de groupes d'habitants (adhérents à une structure sociale et/ou culturelle du 8^{ème}) désireux de tenir un stand pour une action d'autofinancement pour un projet collectif (expl : weekend familles collectif) : paiement de la somme de 7€, désignation d'une personne adulte référente responsable du stand.

Présence d'un petit pôle restauration et WC au Club Sportif (vers les feux rue Pr Joseph Nicolas)

1. **Les inscriptions** se dérouleront :

Au centre social Laennec : au 63, rue Laennec 69008 Lyon

Mardi 10 Mars de 12h à 20 h 00

Et

Mardi 17 Mars de 14h à 20 h 00

Les inscriptions se feront **exclusivement pendant ces temps de permanences**, pas de réservation possible par téléphone.

Toute personne exposante doit se déplacer au Centre Social Laennec, ou se faire représenter par un membre de sa famille, ami, voisin. Ce représentant devra être muni de toutes les photocopies des justificatifs demandés.

Chaque exposant devra prendre connaissance et **signer le règlement.**

Toute personne désirant réserver un emplacement devra s'acquitter du **montant de l'inscription** :

- 7 €** pour les adhérents du Centre Social Laennec, du Club Sportif du 8^{ème}, de l'Accorderie
- 11 €** pour les non-adhérents à ces 4 associations

c. ATTENTION : Une « **caution propreté** » est exigée : **chèque à part d'un montant de 20€**

Pour valider l'inscription, les **photocopies** des documents suivants seront à fournir : une pièce d'**identité** en cours de validité (sauf permis de conduire), un **justificatif de domicile** de moins de deux mois (ex : quittance de Loyer, facture EDF, GDF, EAU), la **carte grise** et numéro d'immatriculation du véhicule utilisé par l'exposant le jour du vide grenier.

Les stands seront attribués par le centre social à l'inscription. Les exposants ne choisissent pas leur emplacement. Les exposants ne peuvent réserver qu'un seul emplacement par foyer.

Pour être en conformité avec la réglementation, le Centre Social Laennec adressera à la préfecture les coordonnées des exposants.

2. **Les horaires du vide grenier sont :**

- **7H00 – 8H30 IMPERATIF** pour l'installation des stands

En cas de non-respect lors de l'installation de la numérotation attribuée pendant les inscriptions, les organisateurs se réservent le droit de déplacer les exposants.

- **8H30 début** du Vide Grenier.
- **18 H** fermeture des stands.
- **18 H – 19H** démontage des stands.

Les exposants devront venir avec leur propre matériel pour l'installation des stands.

Après le déchargement, il est fortement conseillé aux exposants de garer leur véhicule dans le quartier (stationnement gratuit) *Cette exigence permet à tous les exposants de s'installer sans gêner la circulation et aux acheteurs qui viendraient en voiture durant la journée de trouver une place pour se garer au plus proche des exposants.*

Pour s'installer ou quitter la zone de déchargement, ne pas stationner en double file ou sur les bandes zébrées au milieu de la chaussée et ne pas faire de demi-tour. *(La circulation n'étant pas fermée aux véhicules, avec passage des bus TCL, vous ne devez pas la gêner)*

3. Au cours de la matinée, les organisateurs passeront vers les stands et vous devrez leur **présenter votre pièce d'identité ainsi que le coupon** indiquant votre **emplacement** remis le jour de votre inscription.

4. **Tout litige éventuel** devra être rapporté aux organisateurs afin de trouver une solution.

5. **Règles de la tenue du stand**

- Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant à d'éventuelles pertes, vols ou détériorations de matériel ou accidents pendant la manifestation.
- Tout enfant mineur devra être accompagné d'un adulte sur la tenue du stand. Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents pendant la journée.
- Présence maximum de 4 personnes par stand, enfants compris.

6. **Départ des exposants**

- Les exposants s'engagent à ne pas quitter la manifestation avant 18H (sauf intempérie imprévue ou cas de force majeure).
- Les exposants s'engagent également à **rendre propre leur emplacement**. Chacun doit prévoir des sacs poubelles. Aucun objet ne pourra rester sur la voie publique (invendus, sacs, poubelle, stands...). **La « caution propreté » de 20€ ne sera rendue à l'exposant qu'à cette condition et après vérification par les organisateurs.**

7. **Annulation :**

- Si la manifestation est annulée du fait des organisateurs, les exposants seront remboursés.
- Si la manifestation a lieu, il n'y aura pas de possibilité de remboursement en cas d'annulation de la part de l'exposant inscrit.

✂.....

NOM : Prénom : Emplacement n°

Fait à Lyon le

Lu et approuvé, nom et signature